



Des travaux d'asphaltage sur le ring de Bruxelles seront exécutés entre Dilbeek et Asse. Conséquence: les entrées et sorties 11 (Grand-Bigard), 12 (Dilbeek-Nord) et 13 (Dilbeek) seront fermées cette nuit de jeudi à vendredi, de 21h à 5h. © BRENLY.

Asile / L'ASBL Intact révèle des divergences quant au traitement des dossiers entre le nord et le sud du pays, et interpelle les autorités

Protection à la carte pour les femmes excisées

Amina a quitté son pays, la Somalie, pour échapper à une excision forcée. Mariam, venue du Soudan, en a fait de même. Les deux jeunes femmes ont demandé l'asile en Belgique. L'une l'a obtenu, l'autre pas. Alors que le motif invoqué (« crainte de mutilations génitales ») était identique. Le dossier d'Amina avait été examiné par une chambre francophone du Conseil du contentieux des étrangers (CCE), et celui de Mariam par une chambre néerlandophone...

Hasard administratif? Nullement. Comme le montre une étude réalisée par l'ASBL Intact et un groupe d'experts (HCR, IEFH...) sur base d'un examen approfondi de 143 arrêts rendus par le CCE, il s'avère qu'il y a de grandes divergences entre le nord et le sud. Avec, dans la pratique, « une protection à deux vitesses » comme le dénoncent les ONG.

Problème éthique et juridique

Les mutilations génitales féminines (MGF) sont, on le sait, pratiques courantes partout dans le monde. Dans certains pays d'Afrique (Somalie, Soudan, Sierra Leone...), le taux de prévalence dépasse même les 90%. Dénoncées dans tous les traités internationaux, ces excisions et autres infibulations « constituent une violence faite aux femmes et aux fillettes dans des contextes, certes divers, de rapports de genre inégaux », rappelle l'ASBL.

Ces mutilations génitales féminines (MGF) constituent des « traitements inhumains et dégradants », au sens de la Convention de Genève. Ces persécutions sont donc susceptibles de justifier l'octroi du statut de réfugié.

Encore faut-il que l'Etat accueillant, la Belgique, prenne en compte la réalité de ces demandeurs d'asile vulnérables (mineurs non accompagnés, femmes seules, victimes de tortures...).

Des efforts ont été faits (cellule « genre » au CGRA, loi interdisant

les MGF en Belgique, centres spécialisés...), mais cela ne suffit pas. Et surtout, comme le démontre l'étude de l'ASBL Intact, « il est urgent d'harmoniser la jurisprudence nationale ».

Avec, actuellement, un Conseil du contentieux des étrangers à deux vitesses: les juges francophones ayant une approche davantage « globale » s'appuyant sur la notion de protection de la personne et en tenant compte du « risque objectif élevé » et du « bénéfice du doute »; et des juges néerlandophones avec une approche davantage restrictive des dossiers. « Et une tendance à éviter



DANS DES PAYS comme la Somalie, le Soudan ou la Sierra Leone, le taux de prévalence des mutilations génitales auprès des petites filles dépasse les 90%. D.R.

l'examen au fond en invoquant des motifs liés à la crédibilité de la personne », regrette Christine Flamand, juriste à l'ASBL Intact. Un magistrat du CCE confirme: « Il y a des divergences évidentes. Et cela pose question en termes d'éthique et d'égalité de traitement. Mais ces approches différenciées reposent aussi la question du pouvoir, de la subjectivité et de la liberté du juge. »

Avec, à la clé, de nombreux drames humains. Comme le cas de Theresa, une jeune sierra-léonaise de 28 ans, à qui la Belgique a refusé l'asile alors qu'elle était menacée d'excision dans son pays

(Le Soir du 25/11/2010).

Pour les ONG, il est urgent que la Belgique corrige le tir. L'ASBL Intact a déposé un cahier de 11 revendications qui prône une « harmonisation de la jurisprudence » mais aussi un système d'identification plus systématique des personnes vulnérables. Elle souhaite aussi des « structures adaptées » et des formations (personnel du CGRA, magistrats...). « Il est également essentiel que la Belgique signe et ratifie au plus vite la Convention-cadre contre la violence faite aux femmes », conclut l'ASBL. ■

HUGUES DORZÉE

www.intact-association.org

Offres valables uniquement dans vos hypermarchés

Carrefour
planet



Carrefour



Valable du jeudi 21 juin
au samedi 23 juin 2012

LES PRIX, LE CHOIX



ENCORE + DE
PROMOS

-20% SUR TOUS LES
MEUBLES DE JARDIN
déduit à la caisse*

NOTRE MARAÎCHER VOUS
CONSEILLE...



ORIGINE:
TURQUIE



Cerises
prix promo au kg : 7,98 €



1+1
GRATIS

SUR TOUT LE TEXTILE

muni d'une étiquette le moins cher vous est offert

-10%

SUR LES
APPAREILS
PHOTO CANON
déduit à la caisse*

-10%

SUR TOUS LES PC
ET LES
TABLETTES
(hors iPad), déduit à la caisse*

-15%

SUR LES
LECTEURS DVD
PORTABLES ET
LES CAMÉRAS
déduit à la caisse*

-20%

SUR LES MACHINES
À LAVER,
LES SÉCHOIRS, LES
RÉFRIGÉRATEURS ET
LES CONGÉLATEURS
déduit à la caisse*

carrefour.eu



Rejoignez-nous
sur Facebook

Carrefour
du positif pour tous

REPÈRES

Les mutilations génitales féminines

Selon l'OMS, il s'agit « d'interventions aboutissant à une ablation partielle ou totale des organes génitaux externes de la femme ou toute autre lésion des organes génitaux féminins pratiquée à des fins non thérapeutiques ». Il y aurait entre 100 et 132 millions de femmes ou de filles ayant subi des MGF à travers le monde. Les motifs invoqués? Contrôler la sexualité des femmes; entretenir la tradition culturelle et la cohésion sociale; assurer l'hygiène, etc.

Les chiffres

Depuis 5 ans, le nombre de dossiers traités par le Commissariat général aux réfugiés (CGRA) dans lesquels le motif « crainte de mutilations génitales » est invoqué ne cesse d'augmenter: 83 dossiers en 2007, dont 47 personnes reconnues comme réfugiés; 185 en 2008 (76% de décisions positives); 160 en 2009 (62%); 210 en 2010 (53%); 375 en 2011 (69%). L'an dernier, la majorité de ces femmes (217 sur 260) provenaient de Guinée-Bissau, et aussi du Soudan (4), de Djibouti (4), du Kenya (4)... H.DO.

*hors promotions en cours. Photos non contractuelles. Offres valables jusqu'à épuisement des stocks, par quantités normales et sauf erreur d'impression. Taxe Recupel incluse. Prix TV-Acompris. Valable uniquement du jeudi 21 juin au samedi 23 juin 2012. E.R.: STIMEDIA S.A. - Boulevard Georges-Favon 43 (BOC), 1204 Genève, Suisse - Gestion des taxes communales: R. Pignato - Cabinet d'avocats.